

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **51 (1900)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique forestière.

Cantons.

Zurich. Sur la proposition de l'Inspection générale des forêts, la Direction des finances du Canton a décidé de payer aux 22 gardes-chefs cantonaux l'abonnement au Journal forestier.

Voilà un exemple à suivre.

Lucerne. Du 26 mars au 7 avril aura lieu sous la direction de Monsieur l'Inspecteur cantonal des forêts, un cours de sylviculture auquel devront prendre part tous les gardes des forêts publiques, qui n'en ont pas encore suivi jusqu'ici.

Uri. (Corresp.) Le Conseil général de la Corporation d'Uri, qui administre environ les $\frac{9}{10}$ des forêts du Canton, a, dans sa séance du 30 janvier, réélu pour une période de quatre ans six de ses *Revierförster*.

L'opposition qui caractérisa l'introduction du système des *Revierförster* diminue sensiblement et l'on commence à admettre que, dans les conditions actuelles, c'est le seul moyen d'assurer un certain contrôle des exploitations.

On commence aussi à sentir la nécessité de posséder de bonnes voies de transport. Le Conseil général, dans la même séance, a décidé la construction d'un chemin de dévestiture de 850 mètres de longueur.

Ce nouveau chemin devant en remplacer, en partie, un très mauvais actuellement entretenu par l'Etat, on espère que celui-ci voudra bien subventionner sa construction.



Bibliographie.

V. Congrès International d'agriculture à Lausanne 12—17 septembre 1898.

Un volume de 600 pages environ, *Mémoires et Documents*, résume les travaux présentés au Congrès; la plupart de ces travaux sont reproduits „in extenso“ dans cet ouvrage.

Le Congrès comptait sept sections, chacune de celles-ci avait une ou plusieurs branches d'agriculture comme tâche d'étude.

C'est dans la 3^{me} section *Forêts, alpages, litières*, que les forestiers se sont réunis. Cette section présidée par M. *Haccius* à Genève, a entendu entre autres, plusieurs travaux d'ordre purement forestier, parmi lesquels nous relèverons :

D^r Fankhauser, à Berne. *Die Internationale Aktion in Sachen der Bändigung von Wildwassern*, travail très étudié et de la plus haute importance, sur lequel nous ne nous arrêterons pas, car il a été publié intégralement dans notre journal.

M. Briot, Inspecteur des forêts à Chambéry, un des sylviculteurs français les plus entendus dans les questions de reboisement des Alpes, donne quelques

détails sur l'organisation du „Service des améliorations pastorales,“ institution qui relève de l'administration des Eaux et Forêts. Ce nouveau rouage est appelé à rendre les plus grands services à la contrée alpestre, soumise depuis des années à une influence dévastatrice, par suite de déboisements désordonnés et du parcours du bétail déréglé. Les intérêts forestiers et pastoraux seront maintenant conservés d'une façon rationnelle et ces vallées aujourd'hui ruinées, seront appelées dans la suite à reprendre un aspect prospère.

M. M. Du Pasquier, Inspecteur forestier à Neuchâtel, parle du *reboisement naturel du Jura*, et de la nécessité de faire des boisements sur les crêtes dénudées, où le bétail cause des dégâts; la forêt établie à ces altitudes aurait aussi une grande influence au point de vue climatologique.

M. de Rivaz, Ingénieur à Sion, présente un travail sur la *correction du Rhône et des torrents*; la lecture de cet intéressant travail prouve une fois de plus l'urgence des boisements des bassins de réception des torrents valaisans.

M. Wilczek, professeur à Lausanne, étudie l'*Influence du climat sur la végétation dans les Alpes*.

M. A. Barbey, expert forestier à Montcherand, présente un travail sur l'*Amélioration des pâturages boisés du Jura*; la séparation du pâturage de la forêt est nécessaire et une culture plus intensive sur les deux parties est à désirer.

A. Barbey.

Suum cuique. Dans l'article de notre dernier numéro, consacré à la Société forestière de Franche-Comté et à sa dernière publication, nous nous sommes rendu coupable d'un oubli que nous regrettons vivement et que nous nous empressons de réparer.

Outre les noms que nous avons cités, il en est un, en effet, que nous avons omis et qui pourtant appartient au premier rang. C'est celui du créateur de la franc-comtoise, du secrétaire de son Comité directeur, membre de la Société des forestiers suisses depuis de longues années, *M. Maurice Bouvet*, ancien élève de l'Ecole forestière et conseiller général à Salins.

C'est lui qui, dès le début et avec une réelle compétence, a dirigé la publication du Bulletin.



Mercuriale des bois en février 1900.

Tous droits réservés.

Les indications relatives aux prix des bois façonnés sont faites d'après la classification adoptée dans les Etats de l'Allemagne du Sud (voir le numéro de janvier).

B. Prix des bois façonnés, en forêt, par m³.

a) Résineux. Longs bois.

Zurich, Forêts domaniales, IV^e arrondissement.

(Mesuré sur écorce.)

Forêt de Teufen (à Freienstein, Rorbass, Teufen fr. 2. 30 à 3. 30). 72 m³ épice. I^{er} cl. fr. 30. 50 à fr. 35; III^e cl. fr. 26. 50; IV^e cl. fr. 22; V^e cl. fr. 13, à fr. 15. — *Observation.* Le bois n'entre pas dans le commerce; il trouve emploi non loin de la forêt.